

République Française

Département de Savoie

Commune de MOTZ

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 septembre 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le Lundi 13 septembre 2021, à 19h00, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Daniel Clerc, Maire de Motz.

Etaient présents : Monsieur Daniel Clerc, Monsieur Roland Remondat, Monsieur Vincent Laloy, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Denis Jeantet, Madame Zoé Buckley, Madame Myriam Ortiz-Gutierrez, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Olivier Morelle

Monsieur Sébastien Fani est arrivé au 2^{ème} point de l'ordre du jour.

Etait absent : Monsieur Olivier Berthet

Madame Marie-Thérèse Dejeu est désignée secrétaire de séance.

Après lecture du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 juillet 2021, une remarque a été émise concernant le nombre de voix pour le choix de l'architecte chargé de la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de la Maison Jaune. Les pouvoirs devant être pris en compte, le décompte des voix est le suivant : 8 voix pour et 2 voix contre.

ORDRE DU JOUR

Réhabilitation de la Maison Jaune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 23 juillet dernier par laquelle il a choisi le Cabinet Pages Picot comme titulaire du marché. Cependant, la signature du marché n'est pas encore intervenue. Depuis cette date, des discussions sont intervenues entre les membres du Conseil Municipal lors de plusieurs réunions de travail et le point suivant a notamment été soulevé :

- Si l'analyse des candidatures au regard des critères de la consultation a placé en tête l'offre du Cabinet Pages et Picot, le projet proposé n'en reste pas moins insatisfaisant dans son contenu,

Dans ce cadre, et avant la signature du marché, Monsieur le Maire souhaite que le Conseil Municipal se prononce sur la poursuite du projet dans sa configuration actuelle et par voie de conséquence sur la poursuite de la procédure de passation du marché de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, et avec 8 voix pour, et 1 abstention :

- Décide de retravailler un projet de réhabilitation de la maison jaune,
- Décide d'abandonner la procédure de passation du marché de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation de la Maison Jaune et de la déclarer sans suite,
- Mandate Monsieur le Maire pour indemniser le Cabinet Pages et Picot sur les bases identiques des deux autres candidats ayant participé à la consultation,
- Mandate Monsieur le Maire pour informer les candidats de cette décision.

Convention de participation dans le domaine de la Prévoyance

Monsieur le Maire rappelle, que, par délibération du 19 février dernier, le Conseil Municipal, a mandaté à l'unanimité, le centre de gestion de la Savoie CDG73, afin de mener pour le compte de la commune la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion de la convention de participation dans le domaine de la prévoyance.

Pour mémoire, les collectivités territoriales et leurs établissements publics apportent leur participation au titre des risques d'incapacité de travail, des risques d'invalidité et liés au décès, désignés sous la dénomination de risque « prévoyance ».

La procédure étant achevée, par délibération du 22 juin 2021, le CDG73 a choisi l'offre présentée par le groupement constitué de SIACI Saint Honoré (mandataire) – IPSEC (assureur) ; SIACI Saint-Honoré est un groupe français de courtage spécialisé dans le conseil en assurance, qui accompagnera les collectivités territoriales ainsi que leurs agents sur l'ensemble des questions relatives à la mise en œuvre de la convention de participation.

L'IPSEC est quant à elle une institution de Prévoyance paritaire dédiée aux structures publiques et parapubliques, créée en 1965 par la Caisse des Dépôts, et, membre du groupe Malakoff Humanis. L'IPSEC porte le risque financier de la convention de participation.

Il est précisé que les agents auront le choix pour la couverture du risque « Prévoyance » et pourront adhérer au contrat mutualisé sans questionnaire médical.

La cotisation reste à la charge de l'agent et l'assiette correspond au traitement brut annuel constitué du traitement de base indiciaire, de la nouvelle bonification indiciaire et du régime indemnitaire. La commune peut accorder une participation financière : celle-ci était fixée les années précédentes à 10 € par agent.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à l'offre SIACI Saint-Honoré – IPSEC et de maintenir sa participation de 10 euros par mois et par agent.

Convention de recours à la mission de secrétariat de mairie itinérant

Le centre de gestion de la Savoie (CDG73) a créé une mission de secrétariat de mairie itinérant qui vient d'être mise en place le 1^{er} septembre 2021. Le recrutement par le CDG73 d'un(e) attaché(e) territorial(e) disposant d'une expérience confirmée en qualité de secrétaire de mairie, contribuera ainsi à répondre, le cas échéant, aux besoins urgents de remplacement ou de renfort des secrétaires de mairie.

Afin de répondre aux mieux aux sollicitations des communes, les interventions du secrétaire de mairie itinérant se feront en temps partagé, en alternance dans plusieurs collectivités. La planification de ses activités sera réalisée en concertation avec les collectivités bénéficiaires.

Dans le cadre de cette mission, ces interventions seront facturées à la collectivité sur la base d'un tarif fixé par le CDG73 à hauteur de 295 euros la journée ou 160 euros la demi-journée.

Le tarif forfaitaire est destiné à couvrir le coût global de cet emploi, à savoir la rémunération, les congés, les absences éventuelles, la formation, etc... il inclut également les frais de déplacement de l'agent jusqu'au lieu de la mission ainsi que les frais de gestion du service.

Par précaution, Monsieur Le Maire propose d'adhérer à ce service itinérant. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à ce nouveau service

Subvention Football Club de Chautagne

La commune de Motz a versé au Football Club de Chautagne la participation du coupon Motz-Loisir de 20 € par enfant adhérent au club.

N'ayant pas reçu de demande concernant la subvention de fonctionnement d'un montant de 30 € par adhérent résidant à Motz, versée lors du vote du budget en début d'année 2021, celle-ci n'a donc pas été délibérée.

Suite au message du Football Club de Chautagne, le Conseil Municipal décide d'allouer cette subvention d'un montant total de 120 euros (30 € par adhérent).

Coupes affouagères

A ce jour la commune a reçu deux inscriptions.

Le Conseil Municipal souhaitant reconduire la mise en place des coupes affouagères en forêt communale décide de nommer les trois responsables suivants : Monsieur Guy Remondat, Monsieur Daniel Derobert et Monsieur Vincent Laloy.

Questions diverses

Aménagement devant l'accès à la mairie

Monsieur le Maire rappelle qu'un audit fleurissement a été fait sur la commune le 08 avril 2021. Beaucoup de constats ont été faits sur l'état de nos espaces verts et de notre mobilier urbain. Plusieurs pistes de travail sont à explorer.

Il est notamment ressorti que les haies jouxtant l'entrée de la mairie sont en surnombre et en très mauvais état, à la suite de tailles inappropriées et réalisées sans technicité. Leur suppression est recommandée car les conserver n'apporte rien au niveau esthétique et elles ne seront plus jamais des arbustes aux formes libres et harmonieuses. Les tailles qui pourraient être faites ne feraient qu'empirer le problème.

Pour cette raison, Monsieur le Maire propose d'enlever les buissons épineux de Pyracantha, situés sur le parking, à l'entrée de la mairie et de les remplacer par une barrière métallique identique à celles existantes à proximité. Il présente le devis de la Serrurerie des Usses (74), d'un montant de 8 008.50 euros H.T.
Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ce devis.

Locations de garages

La Commune possède plusieurs garages dont certains sont occupés à titre gracieux par des associations communales à but non lucratif, d'autres sont loués à des particuliers résidant sur la commune et quelques-uns sont à ce jour « libres ».

Trois locaux vacants, l'un de 17m² et les deux autres de 35m² chacun, seront proposés dès que possible à la location (en effet quelques petits travaux sont à réaliser avant d'envisager la location).

Monsieur Le Maire demande aux personnes intéressées d'adresser un courrier en mairie avant le samedi 09 octobre 2021 à midi pour candidater quant à la location de ces garages.

Travaux de remplacement du pylône de la montagne

Pour rappel, suite à l'effondrement d'une partie de falaise en 2018 sur les hauteurs de la commune de Motz, le pylône 73 de la ligne à 225 kV Chavanod-Genissiat a subi des dommages au niveau de sa structure et de ses fondations. Ce pylône doit donc être remplacé.

L'objectif de ces travaux est d'assurer la sécurité des biens et des personnes en contrebas, et de maintenir une sécurité d'alimentation (cette ligne est une des alimentations principales du bassin annécien).

Après la mise en sécurité du pylône en 2018, RTE a lancé des études visant au remplacement du pylône 73.

Pour accéder au pylône, il existe une piste qui sera retravaillée par endroits afin de permettre le passage des engins pendant les travaux.

Les bois coupés seront descendus et déposés sur une parcelle communale.

Le support existant sera déposé. Ses fondations ne seront pas retirées afin de ne pas fragiliser davantage la falaise. Le pylône sera découpé au plus près de ses fondations.

Planning prévisionnel des travaux

- Aménagements : à compter du 20 septembre 2021
- Travaux de fondations : à compter du 04 octobre 2021
- Travaux de levage du nouveau support : à compter du 25 octobre 2021
- Fin prévisionnelle : fin novembre 2021

Les travaux sur la ligne aérienne seront réalisés sous consignation de la ligne.

L'accès de la piste forestière existante sera interdit au public en semaine pendant la durée du chantier.

RTE s'est engagé auprès de la mairie à remettre en état la piste telle qu'elle existe aujourd'hui, après les travaux. A cet effet RTE a mandaté un huissier qui est passé début septembre pour constater l'existant et qui s'assurera en fin de chantier du respect de cet engagement.

Travaux d'assainissement au hameau de Châteaufort

Pour information, les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de Châteaufort ont débuté sous la maîtrise d'œuvre de Grand Lac.

Pour toute question relative à ces travaux, les services de Grand Lac sont à votre disposition au 04.79.35.00.51.

La séance est levée à 20h45

INFORMATIONS DIVERSES

Incivilités

A l'heure où ce compte-rendu est édité, des incivilités et des dégradations sur les bâtiments et mobiliers publics ont été constatés au centre du village et déclarés auprès de la Gendarmerie.

Il est très regrettable que de tels agissements se produisent dans notre petite commune.

Monsieur Le Maire demande à toute personne qui aurait été témoin de quoi que ce soit à ce sujet entre le samedi 18/09 et le lundi 20/09 de se manifester en mairie.

Roulez Vélodéa

GRAND
LAC
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

vélodéa

Vélodéa est le service vélo de la communauté d'agglomération de Grand Lac.

Des agents de ce service sont présents tous les jeudis en Chautagne, de 10h à 13h, à la Maison France Service de Ruffieux. Ils pourront vous proposer un vélo ou un vélo à assistance électrique en location.

Broyeur Grand Lac

Le broyeur mis à disposition des communes par Grand Lac est de retour en Chautagne.



Il sera dans notre commune du **Jeudi 23 septembre 2021 au Mercredi 06 octobre 2021** puis du **Jeudi 02 décembre 2021 au Mercredi 15 décembre 2021**.

N'hésitez pas à vous inscrire auprès du secrétariat de mairie pour tout renseignement et/ou toute réservation.

Comment emprunter le broyeur mis à disposition par Grand Lac ?

Quelles conditions ?

- ❖ Habiter la commune et utiliser le broyeur sur cette même commune,
- ❖ Avoir un véhicule avec une boule d'attelage,
- ❖ Aucun permis spécifique n'est requis pour son transport. Le permis B suffit.
- ❖ Le prêt est **gratuit**. Seule la remise à niveau de l'essence est à votre charge.



Quelle démarche suivre pour bénéficier du broyeur ?

Contactez votre mairie pour connaître les dates de disponibilité du broyeur sur votre commune. La réservation s'effectue auprès du secrétariat de votre mairie.

Pièces justificatives à fournir :

- photocopie d'une pièce d'identité,
- photocopie d'un justificatif de domicile,
- photocopie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile,
- photocopie de la carte grise du véhicule tracteur,
- photocopie de la carte verte du véhicule tracteur avec indication de la prise en charge des remorques de 750 kg (présence lettre F dans rubrique « catégorie » n°6) *(plus justificatif de l'assureur pour l'extension de garantie pour la remorque si l'emprunteur n'est pas assuré pour la remorque.)*
- contrat de mise à disposition du broyeur complété et signé.

Matériel complémentaire fourni :

- un casque de protection avec visière et coquilles anti-bruit,
- des bouchons d'oreille à usage unique,
- des charlottes à usage unique,
- un antivol,
- un jerrican vide pour faciliter la remise à niveau d'essence,
- le manuel de consignes d'utilisation.

Tenue conseillée pour utiliser le broyeur : Gants, chaussures de sécurité, pantalon.

Ce broyeur est-il adapté à mon besoin ?

Le broyeur à végétaux mis à disposition par Grand Lac est professionnel. Il s'agit d'un **Bugnot BVN45**. Il a vocation à traiter des volumes importants de branches et végétaux issus de l'élagage d'arbres ou de la restauration de haies/arbustes.

- ❖ Rendement : 5m³/heure
- ❖ Diamètre maximal autorisé des branchages : **8 cm**
- ❖ Essence : SP95 sans additif.

Les consignes d'utilisation du broyeur sont fournies avec le broyeur mais aussi disponibles en vidéo sur [youtube.com](https://www.youtube.com). Recherchez «Broyeur BVN45 Grand Lac».

Attention ! Privilégiez les tailles avant le 1^{er} avril, période à laquelle la nidification des oiseaux est à son maximum jusqu'à fin juin. Il est également préférable de tailler les arbres de novembre à février, au moment où la sève descend.



Pour des déchets végétaux de petites tailles et des petits volumes, pensez au broyage à la tondeuse ! Fanes de légumes, coupes de fleurs fanées, pousses de l'année, etc. Toute branche au diamètre inférieur à 1,5 centimètre peut facilement être broyée à la tondeuse.

Une vidéo de démonstration est également en ligne sur [youtube.com](https://www.youtube.com). Recherchez « broyage tondeuse Grand Lac ». ».

Quels avantages à utiliser le broyat obtenu ?

Le broyat de végétaux peut être utilisé au jardin pour fertiliser le sol, limiter l'entretien et l'arrosage mais aussi des allers-retours à la déchetterie !
Recouvrez le sol avec le broyat, aux pieds d'arbustes, de haies, sur des massifs de fleurs.

Il s'agit du « paillage ».



Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le service valorisation des déchets de Grand Lac, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, au 04.79.61.74.75.

Bien vieillir à MOTZ :

Le CIAS Grand Lac propose un panel de services aux séniors de la commune

Accompagner les personnes âgées pour qu'elles puissent rester chez elles malgré les difficultés liées au vieillissement, ou leur proposer un hébergement adapté, voilà les deux missions centrales du Centre Intercommunal d'Action Sociale Grand Lac.

→ ***Vous avez besoin d'aide dans les activités de la vie quotidienne***

Faire le ménage de votre logement, l'entretien du linge, les courses ou la préparation des repas devient plus difficile avec l'avancée en âge. Vous avez aussi besoin d'être accompagné pour faire votre toilette, vous habiller, vous déplacer dans et à l'extérieur de votre logement, ou encore, effectuer des démarches administratives simples.

Pensez au **service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)** et son équipe d'aides à domicile et d'auxiliaires de vie sociale diplômées. Le SAAD peut intervenir jusqu'à 7j/7 dans le cadre d'un projet d'aide individualisé. Son intervention peut être partiellement prise en charge par des aides financières (Département, caisses de retraite, complémentaires santé, ...).

Contact : 04 79 61 82 67 - sad@cias-grandlac.fr

→ ***Votre état de santé nécessite des soins infirmiers, d'hygiène ou de confort***

Le **service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)** dispose d'une équipe d'aides-soignantes et d'infirmières qui intervient sur prescription médicale auprès des personnes de plus de 60 ans, ou des adultes en situation de handicap. Outre les soins infirmiers, d'hygiène ou de confort, le SSIAD joue également un rôle dans l'accompagnement du patient et de sa famille, la prise en compte de la souffrance physique et morale, ou l'accompagnement de fin de vie (hors soins palliatif). Son intervention est prise en charge financièrement par la Sécurité Sociale.

Contact : 04 79 34 71 08 - ssiad@cias-grandlac.fr

→ ***Votre proche est atteint de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée***

L'**équipe mobile spécialisée** du SSIAD (EMA) intervient sur prescription d'un médecin et mobilise une infirmière responsable, une ergothérapeute et deux assistantes de soins en gérontologie. Un accompagnement et des soins sont organisés pendant 15 séances à domicile pour préserver l'autonomie de la personne, valoriser ses capacités et son estime de soi, adapter son environnement, mais aussi informer et soutenir ses proches. Ces interventions sont financées par la Sécurité Sociale.

Contact : 04 79 34 73 93 - ema@cias-grandlac.fr

→ ***Vous souhaitez être sécurisé par une téléassistance***

En portant un bracelet ou un collier relié à un terminal équipé d'un haut-parleur, vous êtes relié 7j/7 et 24h/24 à une plateforme téléphonique d'écoute et d'assistance. Vous déclenchez l'appel en appuyant sur un bouton-pression. En fonction de la situation, la plateforme d'écoute pourra mobiliser une personne de confiance ou les services de secours. Ce dispositif ne fonctionne qu'à l'intérieur de votre logement et nécessite des proches habitant à moins de 45 minutes. Il n'est pas nécessaire d'être équipé d'un téléphone. Des aides financières peuvent être mobilisées pour couvrir tout ou partie des frais d'abonnement (17.85 €/mois pour l'abonnement de base).

Contact : 04 79 35 31 96 - teleassistance@cias-grandlac.fr

→ ***Vous ou l'un de vos proches aimeriez avoir des repas livrés à domicile***

Le **service de portage de repas à domicile** intervient sur votre commune depuis 2021. 365 jours par an, il propose un repas complet pour le midi, éventuellement accompagné d'une soupe pour le soir, le tout devant être réchauffé. Les livraisons ont lieu du lundi au vendredi matin en présence du bénéficiaire. Le tarif de la formule complète (repas + soupe) est de 12 € par repas, 10.80 € pour les personnes non imposables (selon ligne 14 du dernier avis d'imposition). Des aides financières peuvent être mobilisées (Département, caisses de retraite, ...).

Contact : 04 79 52 12 44 - portage.repas@cias-grandlac.fr

→ ***Vous souffrez de solitude***

Le service **Accord'Age** aide les personnes âgées isolées à retisser des liens sociaux malgré les difficultés liées à l'avancée en âge. Il développe progressivement ses actions sur les 28 communes de Grand Lac. Sur Brison Saint Innocent, il met en place en 2021 un réseau de bénévoles qui appelle régulièrement des aînés isolés pour leur apporter une écoute bienveillante et chaleureuse. Chaque aîné peut ainsi tisser des liens avec un bénévole dédié, formé et suivi par Accord'Age. Ce service est gratuit.

Contact : 04 79 88 68 77 - accordage@cias-grandlac.fr

→ ***Vous recherchez pour vous ou votre proche un hébergement adapté***

Si le maintien à domicile devient trop compliqué (état de santé, isolement, ...), le CIAS propose deux types de résidence en fonction du niveau d'autonomie de la personne.

Pour les personnes âgées autonomes, la résidence autonomie **l'Orée du Bois** à Aix propose 77 studios équipés, avec un large éventail de services : restauration, laverie, animations sportives et culturelles, voyages, téléassistance, garde de nuit,...

Pour les personnes âgées en perte d'autonomie physique et/ou cognitive, les **EHPAD des Grillons à Aix et des Fontanettes à Chindrieux** disposent respectivement de 87 et 17 chambres. Ils proposent une prise en charge globale et médicalisée avec hébergement, restauration, soin et animation grâce à des équipes pluridisciplinaires : agents de service hospitaliers, aides-soignantes, infirmières, psychologue, animatrice, cadre de santé, médecin coordonnateur, ... Pour le bien-être des résidents, ils font également appel à des intervenants extérieurs (musicothérapeute, médiation animale, ...). Les Grillons disposent d'une unité d'hébergement dédiée aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée. Les deux établissements proposent un hébergement temporaire pour découvrir la structure et/ou soulager les aidants familiaux. Des aides financières sont mobilisables sur une partie des frais de séjour.

Contacts :

Résidence autonomie L'Orée du Bois – 04 79 88 07 91 - oreedubois@cias-grandlac.fr

EHPAD Les Grillons – 04 79 61 31 65 - accueil.lesgrillons@cias-grandlac.fr

EHPAD Les Fontanettes – 04 79 54 21 29 - fontanettes@cias-grandlac.fr

B

I

B

L

I

O

T

H

E

Q

U

E

Nouveaux horaires à partir du 1er octobre

Pour favoriser l'accès au plus grand nombre , les horaires seront les suivants :

Mercredi de 16h à 18h

Samedi de 10h à 12h

Le portage à domicile reste possible.

Contactez la mairie:04 79 63 71 70 ou bibmotz@orange.fr

Echanges entre lecteurs sur les romans du Prix Rosine Perrier

Qui sera plébiscité par les lecteurs lors du Salon du livre d'Hermillon
les 9 et 10 octobre

Une rencontre entre lecteurs vous est proposée **Lundi 18 octobre**

Salle de la Mairie

(l'heure précise vous sera communiqué ultérieurement:16h ou 18h)

Contes et histoires Sorcières et Sorcillons



Mercredi 27 Octobre -15h

Salle de la mairie

Enfants de 3 à 8 ans

Gratuit

Opération Premières Pages



Remise d'un livre à tout enfant né en 2020
Parents , venez retirer le livre à la Bibliothèque.